



## Dénoncer un abonnement piscine

-----  
Par sarah82

Bonjour,

J'ai un abonnement de piscine. Suite au confinement le mois de mars a été prélevé en entier pour une ouverture effective de 15j. J'ai donc bloqué le mandat afin que les mois suivants ne soient pas prélevés durant le confinement. Après l'autorisation du gouvernement pour la réouverture des piscines, je n'ai jamais reçu aucun courrier m'indiquant la date de réouverture. Celle-ci a eu lieu le 4/07 mais je ne l'ai su que plusieurs semaines après par d'autres abonnés. J'avais régulièrement regardé si une demande de prélèvement avait été faite par la piscine mais rien. Le 26/08 j'ai reçu un appel du directeur me demandant de régler les 2 mois rejetés les 20 et 21 août ainsi que les frais de rejets.

Or je ne suis pas retournée à la piscine depuis le 15 mars d'une part car prévenue de la réouverture que presque 15 jours après la réouverture et d'autre part car les nouvelles conditions d'accès et d'utilisation des équipements ne me permettaient plus de nager correctement.

Il est mentionné dans les conditions générales de vente que la date de prélèvement est le 8 de chaque mois. Le fait que je n'ai jamais été prévenue de la modification de la date de prélèvement ni de la date de réouverture, peut-il être une raison pour dénoncer le contrat au 01/07?

Merci d'avance pour votre réponse, j'ai jusqu'au 31/08 pour envoyer mon recommandé.

Cordialement